

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 35
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le dimanche 14 juillet à 9h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 8 juillet 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

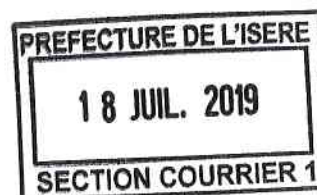
PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, , Patrick HUSTACH, Michel JORCIN, Marc PARISET

ABSENTS : Edouard BOS

POUVOIRS :

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



OBJET : Devenir du terrain communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
et à 5 votes pour, 1 vote contre (Mme CORRENOZ Clotilde)
décide de céder le terrain communal pour l'euro symbolique à Mme Clémence MERZEAU, sous réserve de l'obtention de son permis de construire et sous réserve de la signature d'un contrat fixant les obligations de Mme MERZEAU vis-à-vis de l'occupation du terrain.
et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

